

AVIS

Le **Doyen de la Faculté des Sciences** porte à la connaissance de l'ensemble des étudiants qu'un **délai** a été ouvert au profit des **nouveaux étudiants**, ainsi que des étudiants concernés par le **transfert de dossiers** et **l'inscription par dérogation**.

Les dépôts de dossiers auront lieu **les 20 et 21 octobre** au sein de la faculté.

Le dossier de demande doit comprendre les pièces suivantes :

1. Pour les demandes d'inscription ou de réinscription par dérogation :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté, expliquant les raisons de l'interruption des études ou de l'absence d'inscription, accompagnée des justificatifs nécessaires.
- Le formulaire d'inscription ou de réinscription par dérogation (à retirer sur le portail de l'établissement).
- Une copie du baccalauréat (non certifiée conforme).
- Une copie des diplômes obtenus.
- Une attestation de travail ou de non-travail.
- Une copie des relevés de notes pour chaque année universitaire.
- Une copie de la carte d'étudiant.
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (non certifiée conforme).

2. Pour les nouveaux bacheliers :

- Deux (2) copies du reçu d'inscription. Sur la plateforme : **<https://my.umi.ac.ma>** à partir du **samedi 18 octobre 2025** jusqu'au **lundi 20 octobre 2025**, délai de rigueur.
- Quatre (4) copies du baccalauréat.
- Deux (2) copies de la Carte Nationale d'Identité.
- Une (1) copie de l'acte de naissance.
- Deux (2) photos d'identité récentes.
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse de l'étudiant.

Le dépôt des dossiers se fera de 9h00 à 12h00.

Ce délai est non renouvelable. Les étudiants sont donc invités à respecter scrupuleusement les dates et horaires indiqués.

